



**MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG**  
**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**  
**NUMÉRO 131-2022**



Prenez avis que le 28 août 2025, dans la salle des délibérations du conseil, située à l'hôtel de ville au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, se tiendra une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Frelighsburg à compter de 17h, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation suivante :

**NATURE DE LA DEMANDE**

Demande de dérogation mineure pour la construction d'une maison unifamiliale à 5,02 mètres de la limite latérale de la propriété. La grille des usages et normes de la zone Ra-19 du règlement de zonage numéro 131-2022 stipule que la marge de recul latérale à respecter pour un bâtiment principal est de 8 mètres.

Veillez noter que pour cette même propriété, une première dérogation mineure a déjà été accordée lors de la séance du 4 août 2025, permettant de réduire la marge de recul avant à 6 mètres au lieu des 18 mètres prescrits par le règlement de zonage.

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ**

Lot no. 6 312 290

Matricule : 5790-23-6206



DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Maïke Storcks  
Greffière-trésorière adjointe